

ASSURANCES DES BIENS ET DES LOCAUX

Formules	Assurance des biens et des locaux	Tarification année 2017
M 910	Occupations temporaires (supérieures à 30 jours d'occupations consécutifs) et/ou les biens mobiliers jusqu'à 7 700 €	24,87 € TTC
M 911	Occupations temporaires (supérieures à 30 jours d'occupations consécutifs), occupations permanentes jusqu'à 50 m ² (locataire ou propriétaire) et les biens jusqu'à 7 700 €	69,80 € TTC
M 920	Occupation temporaires (supérieures à 30 jours d'occupations consécutifs), occupations permanentes de 51 à 100 m ² (locataire ou propriétaire) et/ou biens mobiliers jusqu'à 16 000 €	128,41 € TTC
M930	Occupations temporaires (supérieures à 30 jours d'occupations consécutifs), occupations permanentes de 101 à 200 m ² (locataire ou propriétaire) et/ou biens mobiliers jusqu'à 23 000 €	255,28 € TTC